

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce que j'ignore si des instances ont été formulées en ce sens. Mais je sais que le ministre se préoccupe de l'Accord sur l'automobile. Jusqu'à maintenant, il a fait du travail magnifique et nous comptons que des progrès seront accomplis dans l'avenir.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre n'est pas très claire. Voici ma question supplémentaire: selon certains rapports, l'ambassade des États-Unis a officiellement demandé au gouvernement du Canada de ne pas proposer de remise de droits de douane à des sociétés étrangères, ce qui aurait pour résultat d'inciter les sociétés à construire des usines d'assemblage aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Est-il vrai que l'ambassade des États-Unis ou une autre agence américaine ont demandé au gouvernement du Canada de ne pas accorder de remise de droits de douane à Datsun, Volkswagen et à d'autres?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je transmettrai la question du député à mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE DROIT AUX PRESTATIONS DES EMPLOYÉS LICENCIÉS PAR LE MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que le ministère du Revenu national, côté impôt, a lancé sa campagne annuelle d'embauche de 3,000 opérateurs de clavier et employés de bureau et comme la plupart de ces travailleurs ne font pas partie de la population active, n'ont pas d'emploi et ne retirent pas de prestations de chômage, le ministre pourrait-il nous dire s'il entend faire en sorte qu'une fois licenciés par le ministère ces employés aient droit à l'assurance-chômage?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crains que non s'ils ont été embauchés par contrat personnel. Mais si c'était le ministère qui les avait embauchés ils paieraient des primes et auraient droit aux prestations s'ils étaient en chômage après cette période d'emploi.

M. Clarke: Monsieur l'Orateur, comment alors le ministre voit-il les modifications proposées dans le bill C-14 qui touchent ces travailleurs temporaires?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, c'est une question hypothétique. Tant que ce bill n'aura pas été adopté ici et dans l'autre endroit, je trouve qu'il serait vraiment déplacé de ma part de faire des commentaires puisque j'ignore quelle en sera la teneur dans sa version définitive.

* * *

● (1502)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CROMBIE—LA DÉCLARATION DU MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES URBAINES

M. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos des déclarations faites

Privilège—M. Crombie

par le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) relativement à ma position sur la politique des intérêts hypothécaires et de la déductibilité des impôts fonciers. Je voudrais vous remercier, monsieur l'Orateur, de me donner la permission de fournir des éclaircissements à ce sujet. J'ai appuyé cette politique et je continue de le faire. Je l'appuie pour quatre raisons auxquelles j'invite d'ailleurs le ministre à souscrire. La première c'est qu'il s'agit d'une politique . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai donné la parole au député et je comprends la nature de sa question de privilège. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) a décrit la position du député de Rosedale (M. Crombie) devant la Chambre. S'il a mal interprété cette position, le député de Rosedale a la possibilité de le dire, ce qu'il vient d'ailleurs de faire. Je ne pense cependant pas que même lui s'attendrait à avoir la possibilité de nous donner toutes les raisons pour lesquelles il a quant à lui adopté la position en question.

M. Crombie: Je voulais, simplement, parce que le ministre a délibérément déformé ma position, avoir l'occasion . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Retirez vos propos.

M. Crombie: Je sais que le ministre savait très bien qu'il déformait ma position sur cette question. Je tiens donc à faire connaître au ministre mes véritables sentiments afin qu'il puisse mieux les rapporter à l'avenir là où il se rendra.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que nous sommes en train de nous engager dans un terrain litigieux et que je me dois d'avertir les parties concernées. La Chambre reconnaît parfaitement que le ministre ayant rapporté précédemment la position d'un député concernant une politique particulière, ce même député a le droit à la première occasion de soulever la question de privilège afin de corriger les propos du ministre à ce sujet. Il n'est pas indispensable de préciser que cette présentation erronée des faits, si tel a été le cas, était voulue de la part du ministre. Je pense cependant que l'on comprendra le député quand il avance que le ministre le sait et que s'il ne le savait pas, le député tient à profiter de cette occasion pour corriger ses propos. Dans ce contexte, cette remarque me paraît acceptable. Cependant, tout le monde admettra par contre que nous ne pouvons dépasser une certaine limite. Je voudrais donner au député de Rosedale la possibilité en ce moment de nous dire qu'il n'accepte pas l'interprétation du ministre. Ce dernier voudra probablement faire connaître sa réaction; ensuite nous pourrions peut-être mettre un terme à l'affaire.

M. Crombie: Monsieur l'Orateur, si j'ai employé à tort le mot «délibérément», je m'en excuse. Tous les députés appuieraient cette politique pour quatre excellentes raisons. Je n'entrerais pas dans les détails de cette politique. Je voudrais seulement exprimer une préoccupation. Je sais que le ministre et tous les députés s'inquiètent de ce même problème. On n'en parle pas dans la politique. Il faudrait une politique qui subventionne aussi le logement des locataires à revenu faible ou modique. Il conviendrait que le gouvernement actuel s'intéresse à cette question. C'est pourquoi je demande au ministre de retirer ses paroles touchant mon attitude à l'égard de cette politique. Il sait que je l'appuie.